



TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Traction

Montreuil, le 30 avril 2020

COVID 19

DÉCONFINEMENT : PRIORITÉ À LA SANTÉ !

Le Gouvernement a annoncé la fin progressive du confinement avec pour objectif prioritaire de relancer l'activité économique du pays. Le 11 mai pourrait, selon la situation sanitaire, être retenu.

Pour la Fédération CGT des Cheminots, la priorité de la SNCF, entreprise publique de service public, doit être celle de préserver en toutes circonstances, la santé de ses salariés et des usagers.

Cette reprise ne peut donc se construire au « doigt mouillé », ni être subordonnée aux velléités des SA et des Activités. Elle nécessite un cadre précis, transverse et prescriptif pour l'ensemble de l'entreprise tout en y intégrant les particularités des diverses situations de travail rencontrées par les cheminots dans l'exercice de leurs métiers.

Une forte implication des CSSCT et de la médecine du travail dans la construction des plans de transport et dans l'organisation de la production sera dès lors incontournable.

Les conditions de reprise

Dans le cadre de l'augmentation du nombre de circulations, les gestes barrière doivent demeurer la règle. Des kits avec du gel, plusieurs masques FFP2 et des lingettes désinfectantes (anti virucides) doivent être présents partout y compris dans les lieux d'hébergement.

Tous les accès aux points d'eau doivent permettre à tous les cheminots un lavage de main qui est essentiel à la limitation de la transmission du virus.

La distance de sécurité doit être respectée : plus d'un mètre entre chaque personne.

Le port du masque doit être obligatoire lorsque la distanciation de sécurité peut être rompue : présence de 2 personnes en cabine maximum, dans les taxis, dans les lieux où le masque est rendu obligatoire par les décrets du Gouvernement, ...

Pour une reprise dans les meilleures conditions, les cabinets médicaux SNCF présents sur l'ensemble du territoire avec tous leurs personnels sont primordiaux afin d'aider les cheminots à répondre à leurs inquiétudes. De nombreuses visites (VMT,...) y compris les visites d'aptitude où les tests sérologiques des agents doivent y être organisés pour éviter les parcours en voiture parasites et gagner en réactivité.

L'organisation du travail

Le contexte sanitaire va nécessiter une adaptation de la production.

L'adéquation charge/ressource ne reviendra pas à l'équilibre dans les prochains mois. D'une part, certains conducteurs sont atteints du COVID - 19 et doivent être soignés, d'autre part, les congés protocolaires ont commencé dans certains établissements ce qui réduit les effectifs.

Le retard pris dans les visites médicales va également déséquilibrer la production. De plus, la CGT revendique le maintien du dispositif de gardes d'enfant, l'école n'étant pas obligatoire.



Avec la mise en place et le respect des gestes barrière, il faut donc revoir les temps nécessaires prévus pour les diverses opérations que doit accomplir un agent de conduite (prise de service, fin de service, adaptation des temps de retournement, relève,...).

L'adaptation des journées de service doit se faire avec la CSSCT. Elle doit prendre en compte la pénibilité liée au port du masque.

Le plan de transport doit être construit en limitant le nombre de matériel utilisé et en accompagnant systématiquement les trains par un contrôleur a minima.

Les coupures sont à proscrire ; les lieux de coupure ne permettent pas la distanciation sociale nécessaire.

Le nombre de RHR doit être limité. Les découchés ne peuvent se faire que dans les foyers ORFEA avec une durée raisonnable. Un service de restauration doit être proposé sur place tant que la réouverture des restaurants n'est pas effective.

La désinfection des cabines de conduite doit être réalisée lors de chaque changement de conducteurs et une fiche de suivi doit être présente en cabine.

La formation est possible à condition de respecter la distanciation de sécurité et d'adapter le nombre de personnes à la capacité de la salle. De ce fait, le recrutement et le démarrage de nouvelles formations initiales ainsi que le déroulement de celles en cours ont pris du retard ce qui va engendrer un déséquilibre des effectifs pour l'année 2021.

Pour les sédentaires (GM, CTT, agents du pôle d'appui, ...), les postes de travail doivent être adaptés pour permettre la distanciation sociale. Dans certaines circonstances, des plexiglas peuvent être installés pour protéger les agents.

Chaque agent doit utiliser son propre matériel (clavier, souris, téléphone) fourni par l'entreprise.

La désinfection du poste de travail doit être réalisée plusieurs fois par jour.

Rémunération adaptée tant que le service est dégradé.

Comme la reprise se fera de manière progressive, il est indispensable de garantir la rémunération des agents de conduite. Le système de prime actuel repose beaucoup trop sur le nombre de kilomètres réalisés. Il est très pénalisant pour garantir la rémunération des agents de conduite.

La CGT revendique au minimum la prime moyenne journalière réalisée du roulement (PMJR) pour les journées produites. Il est nécessaire aussi de garantir le maintien du dispositif actuel pour le paiement des journées sans utilisation ainsi que le maintien de l'indemnité de l'activité réduite.

En conclusion, la CGT, présente sur les lieux de travail et dans les CSSCT, s'assurera que les préconisations mises en place pour protéger les cheminots seront appliquées partout sur l'ensemble du territoire.

Si un cheminot ne se sent pas assez protégé, ou rencontre des difficultés pour obtenir des kits de protection, il doit appliquer son droit de retrait.

**LA SANTÉ DES SALARIÉS EST LA PRIORITÉ,
NOTRE CONSIGNE EST CLAIRE :
PAS DE PROTECTION = PAS DE TRAVAIL !**